

LISTE DE TOUTES LES ADRESSES ET VEHICULES OU SE TROUVENT PHYSIQUEMENT LES MEDICAMENTS DU DEPOT

Numéro du dépôt:

Vétérinaire-titulaire du dépôt :

Nom de la pratique :

Adresse administrative du dépôt:

ajoutez une copie de l'attestation svp. Sans l'attestation on ne peut pas livrer des médicaments.

Adresse où se trouvent physiquement les médicaments du dépôt (adresse de la livraison):

(Cette liste est connue chez l'AFMPS)

Véhicule(s):

Je confirme que toutes les données sont correctes et actuelles.

Date:

Signature vétérinaire-titulaire du dépôt:

Le médecin vétérinaire est tenu de disposer d'une liste tenue à jour de toutes les adresses et véhicules où se trouvent physiquement les médicaments du dépôt (cf. articles 4 et 6 de l'AR du 21 juillet 2016) . Afin d'assurer une livraison adéquate, la grossiste doit recevoir cette liste de ses clients médecins vétérinaires datée et signée par le médecin vétérinaire titulaire du dépôt.